

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE TEMPLEUVE

Effectif légal du Conseil
Municipal : 15

Nombre

de Conseillers en
exercice : 12

de Présents : 11

de Votants : 10

OBJET (7)
Approbation du
Compte Financier
unique 2024

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : 25 mars 2025

que la convocation du Conseil ordinaire avait été faite le :
17 mars 2025

COMMUNE DE TRESSIN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Luc VERLYCK.

Etaient présents : Jean-Louis BLANGY, Dié CATTEAU, Vincent DEBEIR, Stéphanie DEPUYDT, Hugo DOSSIN, Françoise JARMUZEK, Christine LEGLEYE, Monique LOOSEN, Éric MOUVEAU, Kathy SYX, Jean-Luc VERLYCK

Absentes excusées :
Sophie DRUGMAN

Madame LEGLEYE Christine a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Approbation du Compte Financier Unique 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

M. le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de TRESSIN
- ARRETE le Compte financier unique 2024 de la commune comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 1 222 028,26 €

Recettes : 1 381 558,88 €

Résultat : 159 530.62 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 567 888,01 €

Recettes : 651 020,88 €

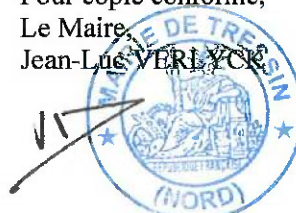
Solde d'exécution : 83 132.87 €

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc VERLYCK



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de Séance
Christine LEGLEYE